

# COMMUNE DEUX RIVIERES

Le DIX HUIT JUIN DEUX MIL DIX-HUIT à 19 H 30, le Conseil Municipal convoqué le 11 juin 2018 s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

<b>Date de convocation : 11 juin 2018</b>			
<b>Conseillers en exercice : 23</b>			
<b>Présents : 15</b>	<b>Absents : 07</b>	<b>Procurations : 04</b>	<b>Votants : 19</b>
<b>Maire :</b>	Colette LERMAN		
<b>Adjoint :</b>	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, Georgette BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE		
<b>Conseillers :</b>	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Dominique SAVARY, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT		
<b>Absents représentés :</b> Pouvoir de M. Jean-François SILVAN à Mme Valérie LEGRAND, Pouvoir de M. Laurent GAUSSENS à M. Dominique CHARLOT, Pouvoir de Mme Georgette BASSAN à Mme Michèle BARY, Pouvoir de M. Alain MION à M. Hubert LEVEQUE			
<b>Absents excusés :</b> Mme Véronique PLANCHAIS			
<b>Absents non excusés :</b> Mme Annie LAGARDE, M. Jean-Pierre CASSEGRAIN			
<b>Secrétaire :</b> M. Sylvain LEHOUSSEL			

====<<>>====

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mai 2018.

## **DEL 2018/058 – DECISION MODIFICATIVE N°2– BUDGET COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif de la commune 2018 par les décisions modificatives suivantes :

### **FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 65738	Subventions versés autres organismes publics		+ 3 500.00
D 615231	Entretien et réparation voirie		+ 62 500.00
D 605	Travaux		+ 20 000.00
D 023	virement à la section d'investissement		- 66 000.00
R 758	Produits divers de gestion courante	+ 20 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>+ 20 000.00</b>	<b>+ 20 000.00</b>

### **INVESTISSEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 2152	Installation de voirie		- 30 000.00
D 2151	Réseaux de voirie		- 36 000.00
R 021		- 66 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>- 66 000.00</b>	<b>- 66 000.00</b>

## **DEL 2018/059 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif du budget de l'eau 2018 par les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
D 701249	reversement redevance agence de l'eau		+ 3 000.00
D 61523	Entretien et réparation réseaux		- 3 000.00
			0.00

**INVESTISSEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
R 131 (041)	Subvention d'équipement		- 26 500.00
R 131 (13)	Subvention d'équipement		+ 26 500.00
			0.00

**DEL 2018/060 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING**

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif du budget de camping 2018 par les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
R 7552	Prise en charge déficit budgétaire annuel	+ 3 500.00	
D 023	Virement à la section d'investissement		+ 3 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 500.00</b>	<b>3 500.00</b>

**INVESTISSEMENT**

ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
R 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 500.00	
D 2188			+3 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>3 500.00</b>	<b>3 500.00</b>

**DEL 2018/061 – SUPPRESSION D'UN PASSAGE A NIVEAU A ACCOLAY**

Le passage à niveau n° 2a à Accolay, public pour piétons avec portillon, permettant la traversée de la voie ferrée entre un chemin qui longe la voie et la rue Hors Murs ne peut être utilisé que par les piétons à leurs risques et périls.

Afin de limiter tout risque de heurt avec un train et dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de la sécurité ferroviaire, la SNCF souhaite procéder à la suppression de ce passage à niveau.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour cette suppression.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- REFUSE la suppression du passage à niveau n° 2a – Ligne de Cravant-Bazarnes à Dracy-St-Loup, situé à Accolay, commune de Deux Rivières,

- MANDATE le Maire pour signer tout document permettant l'application de cette décision.

**DEL 2018/062 – TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE MONTELOUP - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Le Maire informe l'Assemblée du projet de génie civil de télécommunications et d'éclairage public lié à la sécurisation du réseau BT Rue de Monteloup.

Elle rappelle que la commune de DEUX RIVIERES a délibéré le 8 juin 2017 (délibération n°2017/099) pour transférer la compétence Eclairage Public au SDEY.

La maîtrise d'ouvrage des travaux électriques a ainsi été transférée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne qui réalise conjointement avec ces travaux ceux de génie civil de télécommunications et d'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,  
après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) en date du 11 décembre 2017 portant règlement financier,

- ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après, qui mentionne la part restant à la charge de la commune, soit 25 203,30 Euros,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	FACE 80% du HT	SDEY 20% du HT	Part commune
BT + MOE	97 960.28 €	81 633.57 €	16 326.71 €	65 306.86 €	16 326.71 €	0 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)		SDEY 100% du HT	Part commune
EP RESTITUE + MOE	29 379.07 €	24 482.56 €	4 896.51 €		24 482.56 €	0 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)		SDEY 40% du HT	Part commune 60% du HT
EP PUR + MOE	10 848.35 €	9 040.29 €	1 808.06 €		3 616.12 €	5 424.17 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY 100% du HT	Part commune
GC EP + MOE	2 840.59 €	2 367.16 €	473.43 €		2 367.16 €	0 €
RT + MOE*	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY 50% du TTC	Part commune 50% du TTC
	39 558.25 €	32 965.21 €	6 593.04 €		19 779.13 €	19 779.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>180 586.54 €</b>	<b>150 488.79 €</b>	<b>30 097.75 €</b>	<b>65 306.86 €</b>	<b>66 571.68 €</b>	<b>25 203.30 €</b>

- S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux de génie civil de télécommunications à hauteur de 50% du montant toutes taxes, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

- S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux d'éclairage public (points lumineux supplémentaires) à hauteur de 60% du montant hors taxes, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

- DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget 2018 – articles 605 (39 558.25 €) - 758 (19 779.13 €) et 204.1582 (5 424.17 €).

#### QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire rappelle que les riverains sont responsables de l'entretien et du désherbage de leur trottoir et qu'il est interdit d'utiliser des produits de traitement sur le domaine public.

Il est rappelé que la commune a opté pour le plan zéro phyto.

Le Maire rappelle également que le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral.

Monique LAGARDE demande des précisions sur la demande d'un particulier concernant l'achat d'un terrain aux abords de la voie ferrée à Accolay.

Monsieur CHARLOT rappelle que ce point a été abordé en conseil communal d'Accolay et sera étudié lors d'un prochain conseil communal.

Gérard BERTHIER informe qu'un habitant a taillé sa haie de lauriers le long de la route départementale et que les déchets verts ont été laissés sur place. La mairie va écrire au propriétaire afin que les déchets verts soient ramassés.

Hubert LEVEQUE informe qu'un jeune homme en scooter commet des incivilités sur la RD 606. La gendarmerie va en être informée.

M. CHARLOT informe que l'ouverture des plis pour le remplacement des branchements plomb à Accolay a eu lieu ce lundi 18 juin.

Dominique TILMANT demande quand l'entreprise qui a réalisé les travaux de la rue Hors-Murs doit venir réparer le revêtement abîmé par les précipitations intervenues trop tôt après la pose de l'émulsion.

M CHARLOT indique que l'entreprise doit intervenir prochainement.

ENEDIS a protégé ce jour les lignes électriques le long de la RD 606, près de l'ancienne poste à Cravant dont le toit doit être refait prochainement.

Bruno GUEUX informe que dans la rue de Jouigny des enfants de 5-6 ans descendent la rue à toute vitesse en planche à roulettes sans surveillance et sans protection.

La séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire, Colette LEGRAN

Cherreau

